



Bons et loyaux services !

Le 5/07/24 Salima a reçu la notification de son licenciement qui prend effet immédiatement au 5/07/24. La directrice reproche à notre collègue un manquement à son devoir de réserve et à celui de loyauté, suite au témoignage d'un professionnel de santé en contentieux avec la CPAM. Notre collègue conteste bien évidemment cette version des événements et le conseil de discipline en date du 3/07/24 a voté à l'unanimité contre le licenciement. Malgré ce vote unanime la Directrice de la CPAM a décidé de maintenir sa position. Aujourd'hui cette salariée est licenciée après plus de 20 ans d'un parcours professionnel exemplaire. Elle est seule avec 3 enfants à charge et plus aucun revenu. Le moindre geste de tout le monde sera un énorme soutien pour elle. Merci à tous.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/R6hweCDe>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :
Nathalie Maraval